Fiche technique

Concentré de couleurs

UZIN COLOR MK

Pâte colorante brun foncé pour la coloration des colles à parquet PU

DOMAINE D'APPLICATION PRINCIPAL :

- La coloration des colles à parquet UZIN PU
- Adaptation de la couleur de la colle à celle du parquet
- Pour usage à l'intérieur
- Consommation : 200 - 300 g de concentré de couleur / 10 kg de colle à parquet UZIN

- Facile à utiliser
- Consistance liquide
- Réduit au minimum les temps d'attente
- aucune influence sur la résistance à l'eau et aux produits chimiques du UZIN PE 460 et du UZIN PE 480
- Très inflammable, oxydant

CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUE:

Emballage	Seau plastique
Conditionnement	300 g
Tenue en stock	24 mois

UZIN | A brand of UZIN UTZ
BE | Uzin Utz Belgique sa | Poortakkerstraat 37/0102 | 9051 GENT | Téléphone +32 (09) 222 58 48 | Fax +32 (09) 222 38 80 | E-Mail be@uzin-utz.com | Internet www.fr.uzin.be
DE | Uzin Utz SE | Dieselstraße 3 | 89079 Ulm | Telefon +49 (0)731 4097-0 | Telefax +49 (0)731 4097-110 | E-Mail info@uzin.com | Internet www.uzin.de

SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET DE L'ENVIRONNEMENT :

Aucune mesure de précaution n’est nécessaire. Observer / respecter les mesures de sécurité /de protection de l’environnement portées sur les Fiches Produits des adhésifs utilisés.

ÉLIMINATION :

Rassembler si possible les restes de produits et les utiliser. Ne pas verser le produit dans les égouts, les eaux ou la terre. Recyclage possible des emballages totalement vidés.

Ce produit est exclusivement destiné à un usage professionnel par des utilisateurs professionnels qualifiés. Il ne peut pas être vendu aux consommateurs. Les données contenues dans cette Fiche Produit reposent sur les résultats actuels des expériences et études réalisées à ce jour. Elles présentent des recommandations d’ordre général mais ne répondent pas à toutes les conditions d’application possibles, différentes d’un cas à l’autre. Ces données ne sauraient donc servir de base à exigence de réparations. Procéder le cas échéant à des essais préalables. Cette édition annule et remplace les précédentes. Vous trouverez la version en vigueur de cette fiche sur notre site internet www.fr.uzin.be | 09.2026